

Assainissement collectif

A Chaponost, la collecte des eaux usées est assurée par la commune, qui a confié l'entretien et la gestion de son réseau d'assainissement à la Lyonnaise des Eaux (Suez), dans le cadre d'une délégation de service public.

De quoi s'agit-il ?

Les eaux usées de chaque habitation sont collectées par un réseau communal, enfoui sous la voirie, qui les transporte ensuite jusqu'à la station d'épuration, où elles sont traitées. Elles sont ensuite rejetées au milieu naturel.

Découvrir le circuit des eaux usées, de la maison à la station d'épuration : <http://www.syseg.fr/videos/>

Sur Chaponost, la collecte des eaux usées est assurée par la commune, qui a confié l'entretien et la gestion de son réseau d'assainissement à la Lyonnaise des Eaux (Suez), dans le cadre d'une délégation de service public.

Le traitement des eaux usées est assuré par :

- › La Métropole Grand Lyon, à la station d'épuration de Pierre-Bénite, pour la majorité des eaux usées de la commune ;
- › Le SYSEG, à la station d'épuration de Givors, pour les eaux usées de la zone industrielle des Troques ;
- › La station d'épuration du Pivolet, avec filtres plantés de roseaux, pour le hameau du Pivolet.

Peut-on tout jeter dans le réseau d'assainissement ?

Même s'il est communément appelé « tout à l'égout », le réseau d'assainissement ne permet pas de tout collecter ! Notamment, les produits toxiques (peintures, dissolvants, etc), les médicaments périmés, mais aussi les lingettes, ne doivent pas être jetés dans votre évier ou vos toilettes ! Les stations d'épuration ne sont en effet pas adaptées par traiter ces déchets. Rapportez vos peintures ou tout produit toxique à la déchetterie lorsque vous n'en avez plus l'usage, vos médicaments périmés en pharmacie, ils seront ainsi traités par une filière spécialisée, et jetez vos lingettes à la poubelle !

GRAIE : Papy lingette !

Attention ! La station d'épuration du Pivolet traite les eaux usées grâce à des filtres plantés de roseaux. Cette méthode de traitement ne permet pas de traiter certains objets, tels que les tampons hygiéniques. Les préconisations indiquées ci-dessus sont bien entendu également valables pour cette station d'épuration.

Un problème ?

Sachez qu'un raccordement au réseau d'assainissement comprend une partie privée (de la boîte de branchement à vos écoulements intérieurs) et une partie publique (la boîte de branchement et la canalisation sous la voie publique). La partie privée est à la charge de chaque administré et l'entretien lui incombe. La partie publique est à la charge de la collectivité et l'entretien est assuré par le gestionnaire du réseau.

La conduite à tenir en cas de problème :

➤ [Contactez le Service Client de la Communauté de Communes de la Vallée de la Somme](#)

- > vérifier d'où provient l'obstruction,
- > si sur partie privée, intervenez ou faites appel à une société spécialisée,
- > si sur partie publique, contactez la Lyonnaise des Eaux (Suez France) centre d'appel « urgences » au 0977.401.132.

Tout savoir sur le service public d'assainissement collectif



Vos démarches



La participation financière à l'assainissement collectif



• ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES



PORTAIL
FAMILLE



AQUEDUC



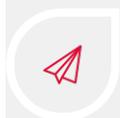
PLU



PUBLICATIONS



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS